

TILTING AT WINDMILLS ? LE MAINSTREAMING DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DE SANTÉ RELATIVES À LA SEXUALITÉ ET À LA REPRODUCTION

Margherita LOGRILLO

Department: Political Sciences, Chair:

Analysis and Evaluation of Public Policies, 2017-2018



L'objectif principal de ce travail est de contribuer au débat existant autour de l'intégration de la dimension de genre et de son application à toutes les étapes du cycle politique. Plus précisément, nous avons tenté d'évaluer l'efficacité de cet outil politique dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive (SSR), en nous concentrant sur l'expérience des États Membres de l'UE.

Le domaine de la santé sexuelle et reproductive a été jugé particulièrement pertinent également compte tenu de son contenu sensible au genre. En fait, l'accès à la SSR permet aux femmes de prendre le contrôle de leur corps et de décider quand et si elles veulent avoir des enfants. Cela a des répercussions importantes aux niveaux physique, mental et social, car cela permet aux femmes de participer au marché du travail et d'exploiter de nouvelles opportunités en dehors de leur domicile.

En outre, le choix de la santé sexuelle et reproductive a été motivé par les grandes inégalités en matière de santé qui subsistent au niveau mondial, même au niveau Européen. Un exemple typique est le statut juridique de l'avortement, qui va de l'autorisation dans tous les cas à l'illégal, comme en Pologne. Il est à noter que l'accès aux produits et ser-

vices de santé sexuelle et reproductive est fortement influencé par des facteurs socioculturels. Par exemple, les normes de genre ont un impact important sur l'approche sociétale de la santé sexuelle et reproductive. En fait, la pression des pairs peut pousser les gens à mettre leur santé et leur bien-être en péril pour se conformer aux normes de comportement socialement acceptées.

Le rôle important joué par les facteurs sociaux et politiques, ainsi que le contenu sensible au genre de ces politiques, appelle à l'adoption d'une perspective sensible au genre dans leur préparation, leur conception, leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation. À cette fin, l'instrument dont nous disposons est l'intégration de la dimension de genre, c'est-à-dire, selon le Conseil de l'Europe, « la (ré) organisation, l'amélioration, le développement et l'évaluation des processus politiques, de sorte qu'une perspective d'égalité des sexes soit intégrée à toutes les politiques à tous les niveaux et à tous les acteurs normalement associés à l'élaboration des politiques ». Il convient toutefois de souligner que la mise en œuvre de l'intégration de la dimension de genre varie considérablement d'un État Membre à l'autre. Par exemple, ils ont tous mis en place des organismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes responsables des politiques en matière d'égalité des sexes aux niveaux gouvernemental ou ministériel, mais seuls quelques-uns ont consacré l'obligation de mettre en œuvre cet outil politique dans leur système juridique.

Selon le Groupe de spécialistes sur l'intégration du Conseil de l'Europe, malgré l'hétérogénéité de sa mise en œuvre, l'efficacité de cet outil politique repose sur la présence de plusieurs facteurs communs. L'un d'entre eux est la fourniture à intervalles réguliers de cours de formation à l'égalité entre les femmes et les hommes. En fait, étant théoriquement appliquée à tous les domaines politiques, l'intégration de la dimension de genre est traitée par les décideurs ordinaires, qui ne disposent pas de l'expertise nécessaire pour le faire.

Outre la formation, des experts en genre sont également nécessaires, qui constituent des sources essentielles d'information et de compétences pour les responsables politiques. Leur travail devrait être éclairé par des données ventilées par sexe, éventuellement divisées par toute autre variable importante, telle que le revenu, la race, la religion, etc.

Il va sans dire que, même en présence des facteurs susmentionnés, l'intégration d'une perspective sensible au genre ne peut être mise en œuvre sans les ressources humaines et financières nécessaires et sans la participation des femmes au processus de prise de décisions. En fait, même si toutes les femmes ne peuvent pas être considérées comme des défenseurs de l'égalité des sexes, un plus

grand équilibre dans la prise de décisions peut permettre de mieux prendre en compte les besoins et les expériences des femmes.

L'efficacité de l'intégration d'une perspective de genre est donc influencée par une multitude de facteurs susceptibles d'accroître ou d'entraver son potentiel de transformation. Cela a amené de nombreux chercheurs à s'interroger sur sa capacité à faire efficacement progresser les besoins des femmes dans le cycle politique. Un exemple typique est l'article fondateur « Intégration de la dimension de genre et action positive - Un conflit persistant dans la politique de l'UE en matière d'égalité de genre », dans lequel Maria Stratigaki affirme que : « dans un environnement politique hostile en matière d'égalité de genre (à savoir les structures patriarcales des organisations institutionnelles ou la prévalence d'objectifs politiques contraires à l'égalité des sexes, etc.), l'intégration d'une perspective de genre peut être [...] utilisée pour minimiser l'objectif final de l'égalité des sexes ».

Pour cette raison, ce travail vise à contribuer au débat sur l'efficacité de l'intégration de la dimension de genre en identifiant les obstacles éventuels à sa mise en œuvre au niveau national. À cette fin, une combinaison de recherche empirique pour analyser les actions des décideurs et le contenu des documents d'orientation, ainsi qu'un cadre théorique solide ont été utilisés pour obtenir un aperçu du sujet à traiter.

Afin d'évaluer l'expérience des États Membres dans la mise en œuvre de l'intégration d'une perspective sensible au genre, notre analyse empirique s'appuyait sur deux études de cas: l'Irlande et la Suède. Ces derniers ont été jugés particulièrement appropriés pour notre recherche car ils implémentent tous les deux l'intégration de la dimension de genre dans le secteur de la santé mais présentent deux résultats très différents en termes de santé sexuelle et reproductive.

Tout d'abord, afin d'évaluer la mise en œuvre de l'intégration du genre dans les politiques de santé sexuelle et reproductive des deux pays considérés, un certain nombre de documents politiques clés ont été analysés afin de déterminer la fréquence de mots tels que genre, autonomisation des femmes et discrimination sexiste. En nous basant sur l'analyse des documents, nous avons conclu que tous les documents de politique examinés incorporaient une perspective de genre et utilisaient des données ventilées par sexe.

Par la suite, nous avons comparé la situation de la santé sexuelle et reproductive en Irlande et en Suède, en utilisant les indicateurs développés par le projet REPROSTAT en 2006. Comme mentionné précédemment, cette comparaison a abouti à deux résultats

très différents. Alors que la Suède a tendance à bien se comporter dans presque tous les domaines considérés, la politique irlandaise fait encore défaut dans des domaines importants, notamment en matière d'éducation sexuelle et d'avortement.

Ces conclusions semblent remettre en question l'efficacité de l'intégration d'une perspective de genre et sa capacité à placer les besoins des femmes au premier plan de l'agenda politique. En fait, comme mentionné précédemment, sa mise en œuvre ne peut être considérée comme une réussite que si elle a un effet véritablement transformateur, sans être réduite à un simple exercice de case à cocher.

C'est la raison pour laquelle des entretiens ont été menés avec divers acteurs du processus d'élaboration des politiques dans les deux pays considérés comme susceptibles de mieux comprendre la mise en œuvre de l'intégration d'une perspective sensible au genre dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive. Elles ont été conduites à la fois face à face et par écrit, selon un format semi-structuré permettant de poser des questions supplémentaires découlant des réponses données. Les entretiens ont été analysés selon une approche institutionnaliste féministe. Ce dernier a été théorisé par Mackay, Monro et Waylen dans l'article « Le potentiel féministe de l'institutionnalisme sociologique », qui prétend qu'il est possible d'identifier les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de l'intégration d'une perspective sensible au genre en enquêtant sur la résistance à ces initiatives au sein des institutions.

Les trois auteurs ont introduit les distinctions entre résistance individuelle ou institutionnelle et résistance implicite ou explicite, cruciales pour notre analyse empirique. Plus spécifiquement, une résistance explicite se produit lorsque les acteurs s'opposent ouvertement aux initiatives de genre par leurs actions ou leurs discours, tandis que la résistance implicite dépend de la mesure dans laquelle ils se distancent des objectifs d'égalité des genres par leurs actions et leurs discours.

Sur la base de cette catégorisation et des informations fournies par les personnes interrogées, nous avons conclu que la mise en œuvre de l'intégration de la dimension de genre en Irlande était principalement entravée par une résistance institutionnelle implicite. En fait, alors que le gouvernement irlandais s'était officiellement engagé à intégrer la problématique hommes-femmes dans ses politiques, nous avons détecté un manque de ressources humaines et financières, une formation obligatoire en matière d'égalité des sexes et des directives claires.

En l'absence de ces facteurs, l'intégration

d'une perspective sensible au genre reste plus une suggestion qu'une obligation pour les fonctionnaires impliqués dans le processus d'élaboration des politiques. Ainsi, sa mise en œuvre effective est laissée à la bonne volonté des différents acteurs et n'est pas systématique. En outre, le manque de ressources financières et humaines spécifiques témoigne du peu d'attention accordée à cette question. Pour ces raisons, un ensemble de recommandations a été élaboré pour lutter contre la résistance à l'intégration de la dimension de genre et promouvoir des politiques de santé sexuelle et reproductive plus précises et plus sensibles au genre. Ces dernières s'adressent non seulement aux États Membres, mais également à l'Union Européenne et aux organisations de la société civile. ■